



Regional Agency for Agriculture and Food  
Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation  
Agência Regional da Agricultura e Alimentação



## **Avis à manifestations d'intérêt**

### **Termes de référence**

**Sélection d'un(e) consultant(e) international(le) en changement climatique/finance climatique pour appuyer la mise œuvre de la stratégie régionale climat de la CEDEAO.**

<b>Référence :</b>	<b>ARAA/FVC/2025/SCI/13</b>
<b>Date de publication</b>	<b>16 avril 2025</b>
<b>Date limite de réponse</b>	<b>15 mai 2025</b>

## 1. Contexte et justification

Les États membres de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont tous soumis leurs CDN dans le cadre du 1<sup>er</sup> cycle d'ambition de l'Accord de Paris et les ont actualisées en 2021. Ces CDN révisées, bien que mettant en évidence la grande vulnérabilité du secteur de l'agriculture, la nature des engagements et la formulation des objectifs sont cependant très diverses d'un pays à l'autre. La plupart des États membres ont présenté des objectifs conditionnels de réduction des émissions, sous réserve de la mobilisation du financement climatique international. Le changement climatique est un enjeu prioritaire pour l'Afrique de l'Ouest. "Agir Ensemble" dans le cadre de la solidarité régionale est une nécessité absolue pour permettre à la région ouest-africaine de réduire sa vulnérabilité et faire face collectivement aux risques induits par les impacts des changements climatiques.

Dans cette perspective, lors de la 88<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des Ministres de juin 2022, la CEDEAO a adopté sa première [Stratégie Régionale Climat](#) (SRC) et son plan d'actions 2022-2030. L'objectif est d'accompagner les États membres à relever le défi de la lutte contre les changements climatiques, notamment à travers un appui au respect de leurs engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris. Le coût de la mise en œuvre du plan d'action s'élève à \$95 320 000 dont 13 620 000 pour le secteur agricole. La mise en œuvre de la SRC requiert de la Commission de la CEDEAO, de ses institutions spécialisées et, de ses États membres de mobiliser des ressources financières, de mettre en place des mécanismes opérationnels et, d'acquérir des capacités techniques afin d'atteindre les objectifs assignés dans cette stratégie.

Aussi, la stratégie de mobilisation et d'accès au financement climatique de la CEDEAO a-t-elle été adoptée afin d'améliorer l'accès et la mobilisation du financement climatique et la mise en œuvre des actions prioritaires d'atténuation et d'adaptation. Cette stratégie est précédée d'une évaluation technique des besoins en financement identifiés par les pays de la CEDEAO, conformément aux objectifs définis dans les rapports, politiques et stratégies nationaux pertinents. La gouvernance de la SRC repose sur le principe de la concertation entre les parties prenantes pour favoriser l'intégration des considérations liées aux changements climatiques et la formulation coordonnée de programmes et mesures, dans le cadre d'une approche dynamique et d'amélioration continue.

Considérant l'importance de mettre en place un cadre de suivi des flux de la finance climatique, la CEDEAO a pris l'initiative de promouvoir un suivi régulier des flux financiers climatiques vers la région CEDEAO-CILSS en répertoriant les financements reçus, notamment de sources internationales, qu'elles soient multilatérales ou bilatérales. Ainsi, une première édition de la cartographie des flux de la finance climatique a été publiée en 2020 couvrant la période de 2003 à 2019 (février) avec un bilan total estimé à 1 377 millions de dollars E.U. provenant de sources multilatérales. Une deuxième édition de cette cartographie des flux financiers climatiques, validée en septembre 2022 et couvrant la période allant de mars 2019 à juin 2022, a mis en exergue un volume de 3 888 millions de dollars E.U. provenant de sources multilatérales et bilatérales, où les financements multilatéraux représentent à eux seuls plus de 86% des financements internationaux. Ces premières éditions (2020, 2022) ont mis en exergue les grandes disparités entre les pays de la région d'une part, et d'autre part le fort décalage entre les ressources réellement mobilisées et les besoins exprimés par les pays, particulièrement au vu des engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris. Selon les CDN révisées des pays de la région CEDEAO-CILSS, le besoin en financement climatique pour mettre en œuvre l'ensemble des actions d'atténuation et d'adaptation est estimé à 340 234,22 millions de dollars E.U.

Dans ce contexte et pour face à ce déficit de financement climatique, la CEDEAO, à travers l'Agence Régionale de l'Agriculture et de l'Alimentation de la CEDEAO (ARAA), a renforcé sa collaboration avec les fonds internationaux dédiés à l'action climatique, en particulier le Fonds Vert pour le Climat, qui est le plus grand fonds dédié au climat. Dans cette optique, l'ARAA a obtenu un financement du Fonds Vert pour le Climat (FVC) pour soutenir les États membres (Bénin, Burkina Faso, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Côte d'Ivoire, Mali, Nigeria, Sierra Leone, Sénégal et Togo) à la préparation pour l'accès à la finance climatique

à travers (i) le renforcement de capacités institutionnelles et techniques, (ii) la préparation et la soumission de portefeuilles de projets et iii) le partage de connaissances et l'apprentissage.

Ce programme régional de préparation appuiera la Direction de l'environnement et des ressources naturelles, de chargée de conduire le changement de paradigme nécessaire à la mise en œuvre de la SRC, par le renforcement de la gouvernance climatique et le cadre de coordination au sein de la Commission de la CEDEAO et, dans ses relations avec les Etats membres, dans le suivi et l'évaluation des orientations de la SRC. Les présents termes de référence sont élaborés pour le recrutement d'un consultant international.

## **2. Objectifs de la mission**

Le consultant sera chargé d'apporter un appui technique à la Direction de l'environnement et des ressources naturelles de la Commission de la CEDEAO dans la conception et le développement des outils et instruments de coordination, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la SRC.

## **3. Missions et mandats**

Sous la supervision de la coordination et de la direction de l'environnement et des ressources naturelles, le consultant sera chargé de :

- Identifier les lacunes dans les politiques, les stratégies et les programmes sectoriels pour la prise en compte des changements climatiques ;
- élaborer un guide méthodologique pour la prise en compte des Changements Climatiques dans les politiques et plans des secteurs prioritaires (ECOWAP, Politique de l'énergie, politique de l'eau, infrastructures, etc) et pour (I) rendre les politiques et mesures régionales climato-compatibles, (II) évaluer la conformité des programmes et investissements sectoriels avec la SRC et (III) partager les connaissances et compétences nécessaires à l'intégration du climat dans les plans d'actions des directions et agences ;
- Apporter un appui technique à l'identification des opportunités de financement du climat dans l'espace CEDEAO ;
- Proposer une note technique et politique sur le financement climatique en Afrique de l'Ouest ;
- Elaborer un recueil d'opportunités de financement climatique et des propositions de mesures fiscales et non fiscales pour mobiliser des ressources au niveau national et des financements bilatéraux et multilatéraux ;
- Analyser les défis et les opportunités de la mise en place d'une structure recommandée par la SRC : Unité opérationnelle climat au service de l'intégration climat dans les mandats sectoriels de la Commission ;
- Mettre en place le cadre de suivi-évaluation consolidé des plans d'actions des directions et agences de la Commission de la CEDEAO permettant de suivre les progrès accomplis sur l'intégration progressive de la dimension climat dans l'action de la Commission.

## **4. Livrables attendus**

- Une note de cadrage incluant le calendrier de la mission ;
- Une note technique sur les défis et opportunités de mise en place de l'unité comprenant les outils de coordination, de suivi et d'évaluation consolidé des plans d'actions ;
- Une note technique et politique sur le financement du climat en Afrique de l'Ouest, comprenant un recueil d'opportunités de financement et des propositions de mesures fiscales et non fiscales pour mobiliser des ressources au niveau national, et des financements bilatéraux et multilatéraux ;
- Un guide méthodologique pour l'intégration des changements climatiques dans les politiques et plans sectoriels régionales.

## **5. Profil du candidat**

### **5.1. Education**

Diplôme universitaire (Bac+5) en économie de l'environnement, économie du développement, développement international, gestion de l'environnement et /ou du changement climatique, finance durable ou tout autre diplôme en rapport avec le poste.

### **5.2. Expériences professionnelles**

- Au moins dix (10) années d'expérience professionnelle pertinente dans le domaine de l'élaboration des plans, stratégies et programmes en matière de changement climatique ;
- Au moins cinq (05) expériences dans l'appui aux institutions nationales et/ou régionales dans l'évaluation ou la mise en place d'une structure de gestion de l'environnement et/ou des changements climatiques ;
- Au moins cinq (05) expériences dans la mobilisation des partenariats et du financement du climatique ;
- Au moins trois (03) missions dans le développement de guides d'intégration de l'environnement ou des changements climatiques dans les politiques et plans sectoriels ;
- Avoir une bonne capacité à communiquer et à préparer des rapports de portée régionale ;
- Bonne connaissance des enjeux environnementaux et climatiques de la CEDEAO.

### **5.3. Langue**

Maîtriser l'une des langues officielles de la CEDEAO : Anglais, Français ou Portugais. Une connaissance pratique d'une autre langue serait un avantage supplémentaire.

## **6. Durée de la mission**

La durée de la mission est de soixante (60) jours.

## **7. Procédures de sélections**

### **7.1. Eligibilité et qualifications**

La Commission de la CEDEAO, à travers l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) invite par la présente les personnes physiques à manifester leur intérêt pour fournir les services requis en fournissant les informations démontrant qu'il possède les qualification requises l'expérience pertinente pour réaliser la mission. Les critères de qualifications et d'expériences mieux décrites dans les termes de référence.

L'attention des consultants individuels intéressés est particulièrement attirée sur l'article 117 du Code révisé des marchés publics de la CEDEAO (« Infractions commises par les candidats, les soumissionnaires et les lauréats »), qui fournit des informations sur les pratiques corrompues ou frauduleuses dans la concurrence ou l'exécution d'un contrat. En outre, veuillez-vous référer aux informations spécifiques suivantes sur les conflits d'intérêts liés à cette mission conformément à l'article 118 du Code des marchés publics révisé de la CEDEAO.

### **7.2. Dossier de candidatures**

Le dossier de manifestation d'intérêt est constitué de :

- Une lettre de manifestation d'intérêt, incluant le délai de disponibilité ;
- Un curriculum vitae récent détaillant l'expérience professionnelle et les missions similaires ;
- Trois références professionnelles (Noms et prénoms, fonctions actuelles, fonctions au moment de la collaboration avec le/la Consultant(e), email et contacts téléphoniques) ;
- Copie certifiée du diplôme ou des diplômes ;
- Copie des attestations de travail ou de service rendus, énumérées dans le curriculum vitae.

## 8. Réception des candidatures

- Date et heure limite de réception des candidatures : 15 mai 2025 à 00 h 00 GMT.
- Liens de soumission : les candidatures seront soumises par téléchargement à l'adresse : Drive <https://bit.ly/3RLyarA>
- Format des candidatures : la candidature doit être sous la forme d'un seul fichier PDF.
- L'ARAA se réserve le droit de ne pas considérer les candidatures ne respectant pas les conditions de soumission ci-dessus.

## 9. Méthode de sélection

Un consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection de consultant individuel décrite par le « Règlement sur la passation des marchés. » de la CEDEAO. Une interview d'évaluation des connaissances, compétences et aptitudes pourra être organisée avec les meilleurs candidats. Seuls les candidats présélectionnés seront contactés. L'ARAA se réserve le droit de ne pas donner de suite à cet avis.

## 10. Demande d'information complémentaires

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires en écrivant aux adresses électroniques suivantes : [procurement@araa.org](mailto:procurement@araa.org) cc : [ctienon@araa.org](mailto:ctienon@araa.org) , [lbarnabo@araa.org](mailto:lbarnabo@araa.org) , [bkpessiglo@araa.org](mailto:bkpessiglo@araa.org) avec en objet « **SCI13-FVC-consultant changement climatique** ».